

COMMUNE DE CORNUSSE



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1.a – Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Elaboration prescrite par délibération du conseil municipal du 6 novembre 2015

Projet arrêté par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023

MORELLON Patricia
URBANISTE

64, rue Pierre Michot
18230 SAINT-DOULCHARD

02 48 70 06 58 / 06 75 08 26 65
morellon.patricia@wanadoo.fr



Agence Centre Bourgogne
122 – 124 rue du Faubourg Bannier
45000 ORLEANS

02 38 61 07 94
centrebουργogne@biotope.fr

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire	Arrêté mise à jour DU
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité : SIAEP Nérondes	
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	Bourges-ETBS	- Régime intérieur du champ de tir approuvé le 16 septembre 1917 - Article 25 de la loi du 13 juillet 1927 D.M. 2189 DEF/DCG/D/CD du 29 mai 1975	EMZD Quartier Marguerite BP20 35998 Rennes Cédex 9	
EL 7	Servitudes d'alignement	- RD 15 (approuvé le 16/04/1980) - RD 102 (approuvé le 16/04/1980)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<u>Réseau de transport</u> - liaison 90 Kv N°1 Mazières - Nérondes <u>Réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	<u>Réseau de transport</u> RTE – GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE <u>Réseaux de distribution</u> ENEDIS - Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2	
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus Code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	